



## UTILISATION SANS RISQUE DES PRODUITS DE SANTÉ CONTENANT DU CAMPHRE OU DES HUILES D'EUCALYPTUS

### Enjeu

Certains produits de santé qui contiennent du camphre ou des huiles d'eucalyptus peuvent causer de graves problèmes de santé, y compris des convulsions, s'ils sont avalés accidentellement par des enfants.

### Contexte

Des produits de santé contenant du camphre ou des huiles d'eucalyptus (aussi appelées huiles aromatiques) sont fréquemment vendus sans ordonnance comme remède contre la toux et le rhume que l'on doit frictionner sur la poitrine ou dont on inhale les vapeurs pour diminuer la congestion. Ces huiles sont également utilisées dans certaines crèmes et certains onguents destinés à soulager les muscles endoloris.

### Risques possibles pour la santé associés aux produits qui contiennent du camphre ou des huiles d'eucalyptus

Au cours de la dernière décennie, des cas d'effets secondaires et de réactions observés chez des enfants qui avaient accidentellement avalé des produits contenant du camphre ou des huiles d'eucalyptus non destinés à l'usage oral ont été déclarés au Canada et à l'échelle mondiale. Les parents et les gardiens ne savent peut-être pas que ces produits peuvent être toxiques pour les enfants. Comme pour tout autre médicament, il est important d'utiliser ces produits de santé avec précaution et de les ranger hors de la portée des enfants.

Les effets secondaires observés après l'absorption de produits de santé contenant du camphre ou des huiles d'eucalyptus vont de symptômes bénins, comme une sensation de brûlure dans la bouche, des maux de tête, des nausées et des vomissements, à des réactions plus graves qui mettent la vie en danger, comme des convulsions. Les parents et les gardiens qui ont des raisons de croire que leur enfant pourrait avoir avalé ces substances devraient amener immédiatement l'enfant chez un médecin ou au centre de traitement de santé le plus près.

### Réduire les risques

Les parents et les gardiens peuvent réduire le risque de réactions ou d'effets secondaires graves causés par l'absorption accidentelle de produits de santé contenant du camphre ou des huiles d'eucalyptus grâce aux mesures suivantes :

- informez-vous auprès de votre pharmacien ou de votre fournisseur de soins de santé sur l'utilisation appropriée de ces produits de santé en vente libre et sur leur utilisation pour des nourrissons et de jeunes enfants;
- rangez ces produits de santé hors de la portée des enfants afin de réduire le risque d'empoisonnement accidentel;
- lisez attentivement les mises en garde figurant sur l'étiquette de ces produits de santé;
- signalez tout effet indésirable associé à ces produits ou à tout autre produit en vente libre à votre médecin ou à votre pharmacien, ou en communiquant au numéro sans frais 1 866 234-2345 ou par télécopieur au 1 866 678-6789.



## Rôle de Santé Canada

En réaction à cette situation, Santé Canada a mis en place des mesures clés qui visent à prévenir les empoisonnements accidentels chez les enfants, notamment :

- sensibiliser davantage le public aux risques possibles pour la santé associés aux produits de santé qui contiennent du camphre ou des huiles d'eucalyptus, ainsi qu'à l'utilisation sans danger et dangereuse de ces produits;
- examiner les mises en garde figurant sur les produits de santé contenant du camphre ou des huiles d'eucalyptus que l'on peut actuellement se procurer au Canada pour déterminer si d'autres mesures de sécurité sont nécessaires.

En vertu de la Loi sur les aliments et drogues et de son règlement d'application, chaque produit de santé doit comporter un numéro d'identification d'un médicament (DIN) ainsi qu'une étiquette sur laquelle figurent les ingrédients et le mode d'emploi.

De plus, le nouveau Règlement sur les produits de santé naturels est entré en vigueur en janvier 2004. Aux termes de ce règlement, la liste des ingrédients médicamenteux et non médicamenteux doit figurer sur l'étiquette des produits de santé naturels vendus au Canada, y compris les produits contenant du camphre et des huiles d'eucalyptus, de même que tout renseignement sur les risques éventuels, par exemple les mises en garde, les avertissements, les contre-indications et les effets secondaires connus attribuables à l'usage de ces produits. De cette façon, le public a accès directement aux renseignements dont il a besoin pour faire des choix éclairés et sans danger en ce qui concerne les produits de santé

naturels qu'il décide d'utiliser. Les produits de santé naturels approuvés en vertu de ce règlement se verront attribuer soit un numéro de produit naturel (NPN), soit un numéro de remède homéopathe (DIN-HM).

Les consommateurs peuvent limiter les risques d'effets secondaires en prenant des produits qui ont été approuvés et dont l'étiquette comporte un DIN, un NPN ou un DIN-HM.

### Pour en savoir plus?

- Pour en savoir plus sur l'utilisation sans risque des médicaments, consultez le site : [http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect\\_medical/risques\\_medicaments.html](http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/aspect_medical/risques_medicaments.html)
- Pour en savoir plus sur les produits de santé naturels, le nouveau Règlement sur les produits de santé naturels ainsi que la façon d'interpréter et d'utiliser ces renseignements, consultez le site Web de la Direction des produits de santé naturels : [http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/nhpd-dpsn/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/nhpd-dpsn/index_f.html)
- Pour signaler tout effet indésirable ou toute interaction mettant en cause un produit de santé, y compris un produit de santé naturel, communiquez avec Santé Canada par téléphone, au numéro sans frais 1 866 234-2345, ou par télécopieur, au 1 866 678-6789, ou encore avec votre centre régional des effets indésirables des médicaments (EIM). [http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/adr\\_regions\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/adr_regions_f.html)

- Tout effet indésirable suspect peut également être déclaré au : Programme canadien de surveillance des effets indésirables des médicaments (PCSEIM) Direction des produits de santé commercialisés Santé Canada  
Indice de l'adresse 0701C  
Ottawa (Ontario) K1A 0L2  
Téléphone : (613) 957-0337  
Télécopieur : (613) 957-0335
- Des renseignements sur la déclaration des effets indésirables sont disponibles à l'adresse suivante : [http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/index\\_adverse\\_report\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/tpd-dpt/index_adverse_report_f.html)
- Des articles complémentaires de *Votre santé et vous* se trouvent à ce site : <http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/index.html>  
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991.